



LE SERMAGEOIS

n° 129



Bulletin d'informations municipales
Juillet 2021

Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- Résultats élections
- Parc du Morvan
- François Mitterrand
- Nièvre numérique
- Téléthon
- Bibliothèque
- Chandioix
- Vie communale
- Territoire Zéro Chômeur
- C.C. Bazois Loire Morvan
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
- avec matériel : 19€/heure
- avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure

Informations et inscriptions en mairie.



Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)

Du 7 juillet au 6 septembre, la déchetterie sera ouverte au public uniquement de 7h30 à 12h45. Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger. Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :
remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

de 17h30 à 18h30

dans les locaux

de l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

- Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04
- Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61
- Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de joie que nous avons appris la naissance de Yann CROTET le 21 juin à NEVERS. Troisième petit garçon de la famille.

Nous présentons toutes nos sincères félicitations à la grande famille.

Très affectés par le décès brutal de Marie-Claire DOUCET, fidèle parmi les fidèles de nos manifestations sermageoises et adhérente dévouée de SUD MORVAN EN SCENES, nous tenions à lui rendre hommage.

Merci Marie pour toute la joie que tu nous as apportée, pour toute ta générosité et ton dévouement.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute la famille si attachée à Sermages.

Nous souhaitons un bon retour aux Pays-Bas à Aad et Rina qui ont vendu leur « Broersmastate ». Merci Aad, merci Rina de votre bonne humeur et de votre gentillesse pendant ces 22,5 années passées auprès des sermageois.

La municipalité souhaite la bienvenue à Linda JANSSEN et Ruud VAN DE GEIJN qui viennent de s'installer au Domaine au Foivre.

Bienvenue également à Jean DE COSTER qui vient de Bruges et qui s'est installé aux Granges.

Merci à nos électrices et électeurs sermageois qui se sont déplacés en nombre lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Un grand merci à nos conseillers et à toutes les personnes qui ont tenu les bureaux de vote et qui ont dépouillé.

L'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021 a été marquée par des dysfonctionnements majeurs dans la distribution des documents de propagande électorale aux électeurs. La commission des lois du Sénat a créé une mission d'information, dotée de pouvoirs d'enquête, pour faire toute la lumière sur ces dysfonctionnements. Elle rendra ses conclusions avant la fin du mois de juillet 2021.

Un grand merci à Fanny, Margot, Alain et René pour l'implantation du jardin de la commune.

Notre salle socioculturelle va enfin rouvrir ses portes restées closes depuis tant de mois. Quelques locations sont prévues. Concernant les manifestations, il y aura : la brocante du 4 juillet préparée par les membres du CCAS, la ronde des arts et le 175^{ème} anniversaire de l'apparition de Notre Dame de La Salette le 19 septembre.

Le festival 2021 initié par l'association "La Ronde des Arts en Morvan", sera un temps fort de cet été, sachant que Sermages est l'un des quatre villages d'artistes retenus pour cette édition. Au programme, la traditionnelle exposition à l'église du 26 juillet au 1er août avec l'exposition du groupe d'émulation artistique du Nivernais, un concert avec le groupe Duo, musiciens bretons, dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN et l'organisation d'un marché de producteurs et créateurs locaux le 30 juillet à partir de 17h. Des tables et chaises seront mises à disposition des visiteurs vous pourrez constituer votre collation au gré des produits locaux présentés.

Bien sûr, d'autres expositions et manifestations auront lieu sur les communes de Larochemillay, Maux, Millay, Montaron, Montigny-sur-Canne, Moulins-Engilbert, Onlay, Préporché, Saint-Honoré les Bains, Vandenesse et Villapourçon. Rendez-vous sur le site www.laronedesartsenmorvan.fr pour plus de renseignements.

La venue des Petits Chanteurs à la Croix de Bois sera reportée, vraisemblablement, en 2022.

Le 10 mai 2021 a marqué les 40 ans de l'élection de François MITTERRAND, le 10 mai 1981. L'image télévisuelle présentée à 20 heures restera dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue en direct ce soir-là. A Sermages, plus qu'ailleurs, cette commémoration a fait revivre tous les souvenirs liés à la création de l'affiche mythique. Un long article est consacré à cet anniversaire dans notre sermageois.

Nous espérons vous voir nombreux le dimanche 19 septembre à l'occasion de l'anniversaire des 175 ans de l'apparition de Notre Dame de la Salette. Une journée exceptionnelle pour notre village.

Merci à toutes et à tous pour l'entretien des abords communaux situés à proximité de vos habitations. Pas de trêve estivale cette année du fait d'une pluviométrie abondante, mais faut-il s'en plaindre ?

Merci pour vos dons de pots de confiture pour le TELETHON. Hélas, nous nous demandons bien comment nous allons les remplir cette année. Quatre malheureuses cerises ayant été comptées sur l'un des cerisiers du verger conservatoire. Par contre, on aura des groseilles, cassis et rhubarbe et j'espère beaucoup de légumes.

Nous vous souhaitons un bel été à Sermages.

VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU REUNION DU 13 AVRIL 2021

Date de Convocation : 7 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de SERMAGES, dans la salle de l'ancienne école pour respecter les mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ, Fanny COURTHAUDON, Lydie COURAULT-KLEIN, Olivier BICHON, Jean Noël BERNARD, Annick NOVAK, Emmanuel GRIMOND (arrivé à 20 heures 30).

Excusé : Régis GRANDJEAN procuration à Olivier BICHON.

Secrétaire de séance : Fanny COURTHAUDON.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire demande au conseil s'il accepte de délibérer pour l'adhésion au syndicat mixte et de développement touristique du canal du Nivernais, documents arrivés ce jour de CCBLM. Le conseil donne son accord.

* **Budget Primitif** présenté par Madame STRIESKA comme suit :

Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes du montant suivant.....	335 939.18 €
--	--------------

Section d'Investissement présentée ainsi :

Dépenses :	75 092.02 €
Restes à Réaliser :	23 956.00 €
001 Solde	19 397.89 €
TOTAL.....	118 445.91 €

Recettes :	182 471.28 €
Restes à Réaliser.....	8 003.00 €
TOTAL.....	190 474.28 €

Il est adopté à l'unanimité.

* **Vote des Taux** :

Au vu du budget présenté le conseil municipal décide de maintenir les taux de l'année précédente. Seule une spécificité pour 2021, le transfert du taux de la taxe foncière bâtie du département aux communes, soit 23.90 % + 14.56 %. Les taux appliqués sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti)..... 38.46 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 33.00 %

VIE MUNICIPALE

* Autorisation de passage sur Chemin Rural :

Madame le Maire et Monsieur CORDIER ont reçu un représentant du Groupement Forestier de Bellevue de SAINT PEREUSE, qui demande l'autorisation d'aménager le chemin rural qui part de la RD 296 jusqu'à la Cabane du Berger, afin de pouvoir exploiter une parcelle de bois et permettre l'accès aux grumiers. Aucun frais ne sera à la charge de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

* Adhésion au syndicat mixte et de développement touristique du canal du Nivernais :

CCBLM a adressé ce jour une demande en vue de savoir si la commune souhaite adhérer au syndicat mixte et de développement touristique du canal du Nivernais. Le conseil municipal s'est prononcé contre par 9 voix.

* Questions diverses :

- Madame STRIESKA informe le conseil qu'elle a été interpellée sur un projet d'implantation de 6 éoliennes en surplomb de la vallée de la Dragne, sur la commune de Préporché. Aux dernières nouvelles la société ne poursuit pas les études.

- Monsieur CORDIER a reçu des agents du Parc du Morvan qui font un suivi des travaux d'aménagement sur le ruisseau à l'entrée du bourg. L'écoulement de l'eau est bloqué, une buse doit être nettoyée et une souche est à retirer.

- Madame ADAMKIEWICZ a assisté à la réunion du SITG à Moulins Engilbert. Elle donne un compte rendu : - la participation des communes sera inchangée – l'aménagement du parking des bus au collège est prévu pour améliorer la sécurité avec la nécessité de prévoir l'éclairage – la question de la compétence mobilité a été évoquée ainsi que le problème des circuits.

- Monsieur GRIMOND a assisté à la réunion du SI de l'Abattoir LUZY : il a donné un compte rendu : le budget a été voté et le bilan d'activité présenté.

- Madame KLEIN a signalé un dépôt d'ordures (sacs jaunes et roses) celui-ci se trouve en terrain privé.

Elle a fait part des démarches engagées par SUEZ et le SIAEP de la DRAGNE pour le problème d'alimentation en eau de la ferme de M. GRIMOUILLE, qui reste à suivre.

L'ordre du jour et les questions diverses épuisées, la séance a été levée à 21 heures 52.

VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU REUNION du 29 Juin 2021

Date de Convocation : 23 Juin 2021

Convoqués: Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Lisa ADAMKIEWICZ, Fanny COURTHAUDON (arrivée à 19 heures 25), Lydie KLEIN, Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD, Annick NOWAK, Emmanuel GRIMOND.

Excusé : Régis GRANDJEAN procuration à Jean-Pierre CORDIER.

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

- Compétence Mobilité CCBLM :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire du 11 Mars 2021 a décidé de prendre la compétence « organisation de la mobilité ». Chaque conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de cette compétence à CCBLM. Pour que le transfert de compétence soit effectif, il doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de CCBLM ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de CCBLM. Après divers échanges, le conseil municipal s'est prononcé à 9 voix pour et 2 voix contre pour le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

- Redevance Occupation du Domaine Public :

Les tarifs qui seront appliqués sont les suivants :

Enedis 2021 : 215.00 €

Orange : souterrain $41.29 \text{ €} \times 0.630 = 26.012$ arrondi à 26.00 €

Aérien : $55.05 \text{ €} \times 10.680 = 587.40$ arrondi à 587.00 €

- Questions diverses :

* Adressage : Jean-Pierre CORDIER demande où en est le rendez-vous avec La Poste et la commune de MOULINS ENIGLBERT. Nous attendons de savoir qui est la personne en charge du dossier à Moulins Engilbert pour se mettre d'accord sur la dénomination des voies communes.

* Eau : Lydie KLEIN ET Emmanuel GRIMOND ont indiqué qu'une coupe avait été réalisée sur la conduite principale de la commune afin d'en vérifier l'état. Les photos prises et transmises par SUEZ montrent que la conduite est très obstruée, ce qui explique sans doute le problème récurrent de faible débit à la ferme de Champmartin. Une seconde coupe sur un autre tronçon de la conduite est prévue le 30 juin.

* Ecoles : Lisa ADAMKIEWICZ et Alain COLLIN ont assisté au conseil d'école et ont donné un compte-rendu, pas de fermeture de classe malgré une baisse des effectifs. Malgré le contexte sanitaire, certaines animations ont pu être organisées.

Jean-Pierre CORDIER a précisé que toutes les réunions du Parc du Morvan étaient annulées.

Dominique STRIESKA a informé le conseil de la tenue du prochain conseil communautaire, le 8 Juillet 2021 à SERMAGES.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que tous les sujets abordés, la séance a été levée à 20 heures 20.

Compte Rendu CCAS du 12 Avril 2021

Date de Convocation : 02/04/2021

Sous la présidence de Dominique STRIESKA, Présidente.

Présents :

Dominique STRIESKA, Olivier BICHON, Jean Pierre CORDIER, Annick NOVAK, Lydie KLEIN, Fanny COURTHAUDON (arrivée à 19 heures 30), Jean Noël BERNARD

Paule COUPAIN, Sandrine HAROU, Amandine RICCI, Céline MARTIN, Sandrine HAROU.

Excusée : Nadège ROUSSEAU procuration à Amandine RICCI.

Absente : Marie Jo PHELON.

- COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2020, présenté par Madame Dominique STRIESKA laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes..... 8 983.35 €

Dépenses..... 6 268.20 €

Résultat 2 715.15 €

Report 002 - 1 318.20 €

SOIT

- Excédent en fonctionnement de 1 396.95 €

Investissement :

Recettes 167.00 €

Dépenses..... 0.00 €

Résultat..... 167.00 €

Report 001.... + 3 770.00

- Excédent d'Investissement de..... 3 937.00 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

Madame Dominique STRIESKA, Présidente a quitté la salle pour ne pas prendre part au vote. Il a été proposé au vote par Monsieur Jean-Pierre CORDIER. Le conseil du CCAS a adopté le compte administratif tel qu'il a été présenté, ainsi que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

- BUDGET PRIMITIF

Madame STRIESKA a rejoint la salle et présenté le budget primitif, comme suit :

Le budget primitif 2021 est présenté, comme suit :

Fonctionnement : Dépenses - 6 696.95 €

Recettes - 5 300.00 €

Report 002 1 396.95 €

Total..... 6 695.95 €

Investissement Excédent de : 3 937.00 €

- BROCANTE : initialement prévue le 13 Juin 2021, le CCAS décide, après une longue discussion, de la reporter au dimanche 4 Juillet 2021, en raison de l'organisation des élections et des mesures sanitaires en vigueur à respecter qui mobilisent davantage de membres organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Résultats élections

RESULTATS ELECTIONS DEPARTEMENTALES

LISTES	DIMANCHE 20 JUIN		DIMANCHE 27 JUIN	
	SERMAGES	CANTON LUZY	SERMAGES	CANTON LUZY
DESCREAUX / MALLET	63	1 270	71	1 890
DE ALMEIDA / GONNET	8	585		
GUERIN / MULOT	16	1 892	24	2 392
INSCRITS	175	9 623	175	9 624
ABSTENTIONS	83	5 661	72	5 024
VOTANTS	92	3 962	103	4 600
BLANCS	5	126	4	176
NULS	0	89	4	142
EXPRIMES	87	3 747	95	4 282

Le binôme Guérin / Mulot est élu au Conseil Départemental de la Nièvre.

RESULTATS ELECTIONS REGIONNALES

LISTES	DIMANCHE 20 JUIN		DIMANCHE 27 JUIN	
	SERMAGES	REGION	SERMAGES	REGION
FAUDOT	2	29 424		
ODOUL	9	151 625	12	163 364
MODDE	8	67 618		
THURIOT	17	76 457	20	67 220
ROCHER	4	17 829		
DUFAY	19	173 393	36	289 925
PLATRET	29	137 596	29	166 448
INSCRITS	175	1 967 032	175	1 967 128
ABSTENTIONS	83	1 281 027	72	1 248 381
VOTANTS	92	686 005	103	718 747
BLANCS	4	21 293	5	20 029
NULS	0	10 770	1	11 761
EXPRIMES	88	653 942	97	686 957

La liste de Mme Dufay est élue au Conseil Régional pour la Bourgogne Franche Comté.



L'AVENTURE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN CONTINUE ! PARUTION DU DÉCRET AU JOURNAL OFFICIEL



Depuis plusieurs mois le décret de reclassement du Morvan en Parc naturel régional pour la période 2020-2035 se faisait attendre mais cette fois-ci nous y sommes : **le Premier ministre a enfin signé ce décret le 27 mai 2021 !**

La procédure de renouvellement du label avait démarré concrètement début 2017. Toutes les étapes de la longue procédure ont été franchies avec succès, garantissant la qualité du projet. La dernière, qui consistait en la délibération de toutes les collectivités membres du syndicat mixte, a été perturbée par la crise sanitaire, mais plus rien ne pouvait vraiment arrêter le dossier !

La cinquième Charte du Parc engage les 133 communes qui y ont adhéré, les 8 communautés de communes, les 4 Départements et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans une nouvelle étape, aux multiples défis, dans une période où les crises sanitaire, économique et climatique nous obligent, plus que jamais, à déterminer et construire l'avenir que nous voulons.

Le Parc est très heureux d'accueillir les 17 nouvelles communes qui rejoignent le syndicat mixte pour mettre en œuvre la Charte : c'est un signal fort et positif. Le paysage sera le fil rouge des années à venir. Ce qui nous réunit dans un contrat social, autour du Morvan comme un bien commun, au travers des patrimoines, de notre singularité et de la transition écologique à accomplir va constituer le cœur de l'action du Parc que l'on souhaite au plus proche des habitants, des élus et de tous les acteurs qui font et feront le Morvan.

Le Parc a cinquante ans, de l'expérience et une formidable envie de bâtir un bel avenir au Morvan. Le label "Parc naturel régional" est très convoité et c'est une fierté renouvelée pour le Parc de poursuivre son action pour que **"Une autre vie s'invente ici" !**

Contact Presse

Isabelle CIVETTE, Dialogue et politique territoriaux
Tél. : 03 86 78 79 83 / isabelle.civette@parcdumorvan.org

François MITTERRAND

"La force tranquille" : on vous raconte l'histoire de l'affiche de François Mitterrand en 1981 (et de son clocher)

À l'occasion du quarantième anniversaire de l'élection de François Mitterrand en 1981, nous vous racontons l'histoire de l'affiche de campagne "La force tranquille" du candidat socialiste. Une affiche dont la photo a été prise dans la Nièvre.

François Mitterrand le regard au loin. Un slogan qui s'affiche en blanc sur un dégradé de bleu-blanc-rouge : La force tranquille. Derrière lui, un paysage de campagne et une église. Étonnant choix pour un candidat socialiste. L'affiche de campagne de 1981 a marqué. Quarante ans après, nombreux sont ceux qui se souviennent encore de cette image.

La photo a été prise à Sermages, un petit village de la Nièvre près de Château-Chinon, dont François Mitterrand était alors le maire.



Le 8 mai 1981 à Épinal. • © JEAN-CLAUDE DELMAS / AFP

"Plusieurs photographes, et pas des moindres, avaient essayé de faire la photo de Mitterrand, mais cela n'avait pas abouti. On m'a appelé un peu en secours. Et je me suis retrouvé un week-end à Château-Chinon, en train d'essayer de faire la photo du président", raconte le photographe Patrick de Mervelec, auteur du cliché.

Depuis l'Afrique du Sud, où il habite depuis plus de vingt ans, il a bien voulu se plonger pour nous dans les souvenirs qu'il a gardé de ce moment. *"Mon ami Richard Raynal, qui travaillait dans l'agence de Jacques Séguéla comme directeur de création, m'a appelé la veille d'un week-end. J'avais deux jours pour essayer de trouver un endroit. L'idée, c'était d'avoir un village avec une église derrière."*

François Mitterrand en caleçon

Après quelques repérages, le choix s'arrête donc sur Sermages, qui colle à la commande passée au photographe. Le cliché sera fait en quelques minutes. *"On avait besoin d'aller vite parce qu'à l'époque Mitterrand se baladait évidemment un peu partout pour rencontrer un maximum de gens"*.

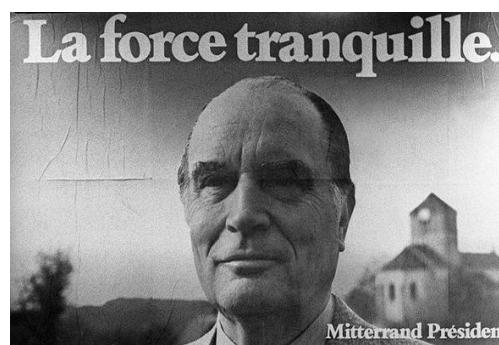
Pas le temps donc de trouver un endroit pour se changer. Le candidat socialiste enfilera le costume prévu pour la photo dehors. *"Il était quand même derrière la voiture en caleçon pour se changer. Je n'ai pas osé faire la photo parce que je me suis dit que j'allais avoir des problèmes",* confie dans un sourire Patrick de Mervelec.

"C'était assez difficile à réaliser parce que je n'avais pas le temps de travailler avec un pied", se souvient-il. Et puis le candidat socialiste, peu à l'aise devant l'objectif, ne lui facilite pas la tâche. *"Il clignotait pas mal des yeux. J'ai été obligé de lui demander de mettre ses mains sur le visage pour qu'il se détende, puis d'ouvrir les yeux calmement pour éviter d'avoir une photo avec des clignements."*

Même pas un quart d'heure plus tard, il est déjà temps de remballer le matériel, car la campagne n'attend pas. Il apprendra par un coup de téléphone de Richard Raynal que sa photo a été retenue. *"Je n'ai pas pensé une seule seconde que cette photo pourrait être la photo fétiche de toutes les affiches de Mitterrand. J'ai eu beaucoup de chance qu'elle soit choisie."*

Il ne sera pas payé pour le cliché.

"J'ai fait ça gracieusement, raconte le photographe. Le deal était que si cette photo passait, je devais faire la photo présidentielle. Mais elle a été faite par Gisèle Freund. Donc ils n'ont pas été très fair-play." Mais Patrick de Mervelec reconnaît que cette photo sera tout de même une belle carte de visite pour sa carrière. Il intègre d'ailleurs peu après la Fondation Leica, où il travaillera aux côtés de Robert Doisneau, William Klein, Marc Riboud ou Sebastião Salgado, pour ne citer que quelques noms.



François MITTERRAND

Une fois achevée, l'affiche prend place notamment sur des doubles panneaux de publicité de 4 mètres par 3. *"Elle a tout de suite frappé les esprits. Le portrait était fort, le slogan aussi. Tout allait ensemble. Ça a tout de suite marché. S'il y avait eu la même photo avec un autre texte, qu'est-ce que ça aurait donné ?"*

« Je pense que ça a beaucoup joué pour que Mitterrand soit élu. Ça a eu un impact extrêmement fort. D'ailleurs c'est certainement pour ça que l'image est restée. »

Patrick de Mervelec

Le publicitaire Jacques Séguéla, qui a travaillé sur la campagne de Mitterrand, n'a pas la même lecture. Dans un documentaire diffusé en 1995 sur La Cinquième, l'ancêtre de France 5, il confiait : *"Tout le monde a cru que c'était l'affiche qui avait fait le président. Mais c'est le contraire. Je n'ai pas fait élire Mitterrand, contrairement à ce que vous pensez. C'est Mitterrand qui m'a couronné roi de la publicité."*

En 2011, dans le journal télévisé de France 2, il décrivait l'affiche comme *"une affiche de droite, qui a tous les codes de la droite. Déjà le bleu blanc rouge, très nationaliste. La force tranquille, ce sont des mots de droite d'ailleurs. C'était justement une campagne qui n'avait rien de politique et qui était surtout destinée à convaincre cette frange hésitante de la droite qui pouvait faire la différence."*

Il n'a pas d'ailleurs été aisé de faire accepter cette affiche à l'état-major socialiste de l'époque, selon le publicitaire. *"J'ai présenté peut-être trente autres affiches avant d'en arriver à celle-là, racontait Jacques Séguéla sur La Cinquième. [François Mitterrand] s'est reconnu dans cette affiche contre tout son entourage qui lui disait de ne pas la faire. Ils étaient contre parce qu'ils voulaient un message politique."*

« La force de cette affiche est qu'elle déplaçait le jeu. Elle n'était pas politique mais sociologique. François Mitterrand avait compris avec beaucoup d'avance sur tous les politiques et tous les journalistes qu'il ne s'agissait plus d'opinion publique mais d'affection publique. »

Jacques Séguéla

Clocher raboté

En plus du ciel teinté de rouge pour rappeler le drapeau français, un autre détail de l'affiche a été modifié. *"Il y avait la petite croix de l'église. Mais Mitterrand m'a dit 'ça je ne peux pas' et on l'a enlevé",* confiait Jacques Séguéla. En réalité, c'est plus que la croix de l'église de Sermages qui a été effacée. Tout le clocher a été sérieusement raboté, pour ne pas égratigner la sensibilité laïque du Parti socialiste.

Certains s'en offusqueront. *"Ça ne m'avait pas choqué plus que ça",* affirme de son côté Jacques Simonot, maire de Sermages de 1989 à 2014. Il avait tout de même posé la question à François Mitterrand à l'occasion d'une visite présidentielle à Moulins-Engilbert. *"Il m'avait dit que c'était sans doute pour des raisons esthétiques que ça avait été modifié."*



L'église de Sermages en 1991. • © INA

Jacques Simonot profitera de la petite notoriété acquise par son village pour faire une demande de subvention un peu spéciale. *"Après tout, puisque ce clocher avait bénéficié d'une affiche présidentielle, je m'étais dit que c'était la moindre des choses d'essayer de demander une subvention de manière à pouvoir refaire le clocher",* raconte-t-il. Alors en mauvais état, il bénéficie d'un financement généreux. Les travaux ont semble-t-il été bien faits puisque depuis 1990, selon le maire, *"ça n'a pas bougé"*.

Matti FAYE, journaliste France 3 Bourgogne



Nièvre numérique est un syndicat mixte qui associe le Conseil départemental de la Nièvre, l'agglomération de Nevers et l'ensemble des communautés de communes de la Nièvre. Nous sommes une équipe de 9 personnes qui œuvre pour le raccordement à internet très haut débit de tous les foyers nivernais.

Notre objectif est l'accès au raccordement à la fibre de chaque foyer dans les délais les plus rapides. Nous orchestrons la construction des réseaux de fibres optiques et l'organisation de solutions temporaires pour rendre possible dès aujourd'hui l'accès au très haut débit à toutes les maisons.

Pierre Bareille, Narcisse Djiensi, Stacy Fontaine, Florian Galloni, Silvio Ioan, Pascale Lacquit-Barathé, Jean-Dimas Malot, Clive Peckham, Christiane Roche

www.nievrenumerique.com
contact@nievrenumerique.fr



LE THD RADIO, DU TRÈS HAUT DÉBIT CHEZ VOUS DÈS AUJOURD'HUI

L'objectif de raccorder tous les villages nivernais à la fibre en 2022 est en bonne voie. En attendant, peut-être faites vous partie de ceux qui ont besoin d'une bonne connexion internet et donc d'une solution alternative dès aujourd'hui ?

C'est ce que l'on vous propose en finançant l'installation d'une antenne Très Haut Débit Radio chez vous. Elle vous permettra de bénéficier d'un débit de 30 Mbit/s dès lors que votre foyer, établissement ou entreprise se situe dans une zone couverte.



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR SE RACCORDER AU TRÈS HAUT DÉBIT RADIO

Étape 1 :

Vérifiez votre éligibilité auprès de l'un des trois fournisseurs d'accès à internet proposant une offre Très Haut Débit Radio.

Dans le meilleur des cas, vous êtes éligible et vous pouvez poursuivre. En cas d'inéligibilité à ce service, par exemple à cause du relief qui empêche le passage des ondes, nous vous proposons une autre alternative. (voir ci-contre) ↘

Étape 2 :

Choisissez un forfait chez l'un des 3 fournisseurs et demandez une installation chez vous.

Après la prise de commande de votre abonnement, le fournisseur d'accès internet prendra contact avec un installateur agréé par Nièvre numérique qui prendra rendez-vous pour l'installation dans un délai de 2 à 3 semaines.



LES 3 OPÉRATEURS

Voici les trois opérateurs qui proposent une offre Très Haut Débit Radio dans la Nièvre. Vous pouvez tester votre éligibilité directement sur leurs sites internet ou par téléphone.

Ce sont des opérateurs nationaux moins connus du grand public. Rassurez-vous, ils proposent un bouquet d'offres qui incluent internet, la téléphonie et la télévision et vous conservez votre numéro de téléphone fixe.

Nordnet

3420

www.nordnet.com

Ozone

09 73 0110 00

www.ozone.net

Alsatis

09 70 24 72 47

www.alsatis.com

Étape 3 :

L'installateur effectue un test de réception puis installe le matériel.

Seul l'installateur pourra valider définitivement votre éligibilité à l'issue du test effectué lorsqu'il se déplacera à votre adresse.

Si le test est positif, il fixera l'antenne réceptrice à l'extérieur de vos locaux, en l'orientant vers l'antenne émettrice la plus proche. Il tirera ensuite un câble Ethernet depuis l'antenne jusqu'à l'intérieur de vos locaux pour y brancher une box. Il activera la connexion et vérifiera la qualité des débits.



Étape 4 :

Profitez de votre Très Haut Débit sur tous vos terminaux connectés.

À vous de relier vos différents terminaux, télévision, téléphones ou objets connectés à votre box.



ALTERNATIVES POUR ACCÉDER AU TRÈS HAUT DÉBIT

Si vous n'êtes pas relié à la fibre et que vous n'êtes pas éligible à une offre Très Haut Débit Radio.

La 4G fixe le réseau de téléphonie mobile

Cette solution très haut débit fonctionne grâce aux réseaux d'antennes mobiles installés en Nièvre. Votre fournisseur d'accès peut vous proposer une box spécifique dédiée à la réception du réseau 4G.

Le satellite des ondes très longue portée

Une parabole fixée par l'installateur agréé et orientée vers un satellite communiquera avec le réseau terrestre et vous permettra d'accéder à internet. Cette solution fonctionne partout et convient aux habitations isolées. La souscription de cette offre auprès des trois opérateurs référencés ci-dessus bénéficiera d'une participation financière de Nièvre numérique pour l'installation de la parabole par l'installateur agréé.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE THD RADIO

Comment ça marche

51 antennes émettrices installées sur des pylônes et des châteaux d'eau sont reliées au réseau public de fibres optiques. Elles communiquent avec des petites antennes de réception installées sur le toit des habitations pour fournir du Très Haut Débit de 30 Mbit/s à une box connectée à vos téléphones, ordinateurs et télévisions.

Ce que ça coûte

Si vous êtes éligible à cette technologie, l'installation de l'antenne et la mise en service de la liaison sont financées par Nièvre numérique et les opérateurs, qui reçoivent une subvention de 150€ de l'État. Par conséquent, vous payerez uniquement votre abonnement. Certains opérateurs pourront vous demander de régler des frais d'ouverture de ligne.

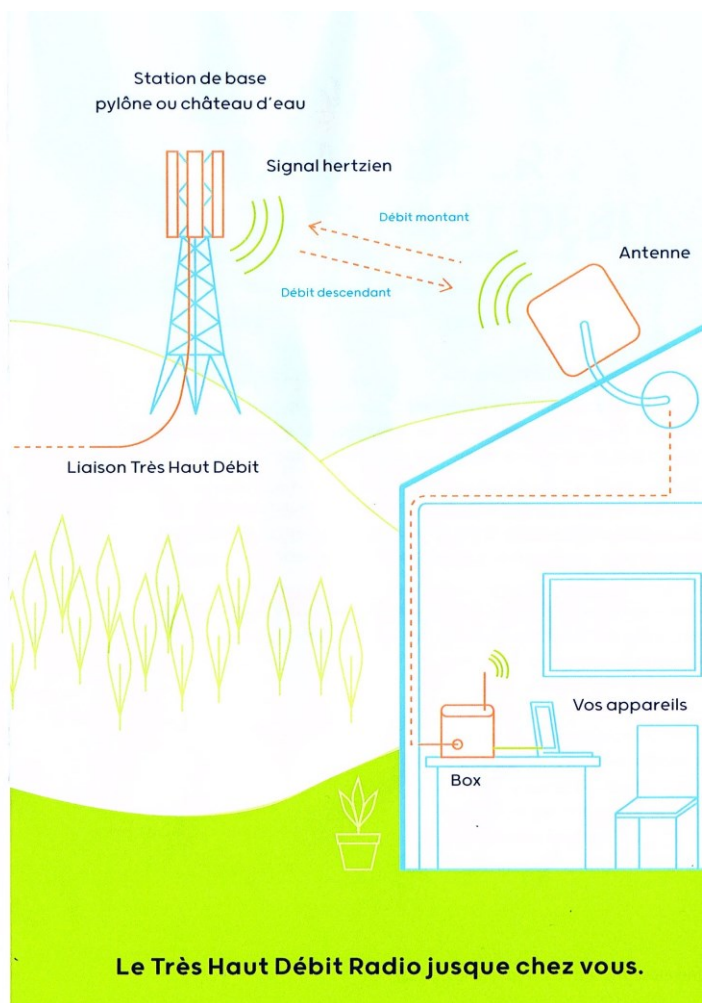
PLUS DE DÉBIT, POUR QUOI FAIRE ?

Débit descendant de 30 Mbit/s

- Surf internet extrêmement fluide
- Téléchargement rapide de vidéos
- Plusieurs connexions internet simultanées
- Streaming en qualité Haute Définition (YouTube...)
- Visioconférence
- Jeux en ligne totalement fluides
- Accès aux bouquets de chaînes de télévision et de la TNT

Débit montant de 5 Mbit/s

- Idéal pour les professionnels en télétravail en communication avec leur entreprise et leurs clients
- Répond aux besoins des élèves et étudiants pour le télé-enseignement
- Accès aux services de télésanté
- Envoi de fichiers lourds
- Vidéosurveillance agricole



Téléthon



Cher tous,

Nous sommes heureux de vous annoncer le résultat final du **Téléthon 2020 qui est de 77 298 024€**. Ce résultat, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, est exceptionnel. Nous tenions à le partager avec vous, que vous ayez pu, ou non, vous mobiliser lors de cette dernière édition.

Certains d'entre vous ont pu réaliser leur animation. Ils ont déplacé des montagnes, adapté ou digitalisé leur animation et contribué ainsi à faire grimper le compteur. Certes, la collecte globale sur le terrain de 12 millions d'euros est trois fois moindre que d'habitude mais elle restera un exploit incroyable dans l'histoire du Téléthon.

Elle illustre votre rôle ô combien indispensable dans le combat contre la maladie. Sans vous, rien ne serait possible. Sans vos actions, sans votre mobilisation cette année ou les années précédentes, les victoires, que nous avons présentées lors de ce dernier Téléthon, n'auraient jamais vu le jour.

La mobilisation dans vos villes et vos villages est le socle même de notre aventure humaine exceptionnelle, le carburant pour nos chercheurs, le soutien indispensable pour nos malades et nos familles.

Nous formulons le vœu que les conditions soient meilleures en 2021 et qu'elles permettent à tous de retrouver l'esprit festif et de convivialité du Téléthon afin de redonner à nos laboratoires la puissance indispensable pour poursuivre cette dynamique de victoires dont vous êtes les premiers artisans. Les équipes de coordination départementales seront comme d'habitude à votre service pour vous prodiguer des bons conseils et vous aider efficacement afin que votre animation 2021 soit un succès.

Je vous serais infiniment reconnaissante de bien vouloir transférer ce mail à tous les bénévoles qui vous accompagnent.

Du fond du cœur un **IMMENSE merci pour votre soutien et votre fidélité.**

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM-Téléthon

Salut les bouquinovores

Bon ! L'été n'est pas encore au rendez-vous, mais pour la lecture qu'il fasse beau ou mauvais temps ça n'a pas d'importance.

Vous aimez lire, nous aussi d'où notre présence parmi vous pour vous accueillir du mieux possible dans notre bibliothèque.

Certes elle est un peu « vintage », mais c'est la nôtre, et elle regorge de bons livres et de plus elle est chaleureuse et nous y avons des souvenirs.

Nous avons quelques nouveautés pour vous faire passer un bel été.

Nous avons eu différents dons des BD de par Mr. Perrier, des livres pour enfants par le Doct. Bonnin, et des livres assez récents que Rémi Bonnet, fils de Daniel, nous a offerts en quantité. Et bien sûr, notre Maryse avec des titres que les lectrices apprécient bien d'habitude, en particulier le dernier A. Martin Lugant, « La Datcha », qui est paraît-il très bien.

Le Covid étant toujours présent sur le territoire français nous gardons les mesures barrières en vigueur. Nous encourageons toutes les personnes non vaccinées à le faire au plus tôt, car nous avons la menace du nouveau virus variant qui est dangereux.

A Sermages c'est particulier. C'est un peu une histoire d'amour. On aime y venir dans cette école encore pleine de souvenirs et pour les moments conviviaux dont elle fut témoin.

Les soirées à thèmes, potées morvandelles, bœufs bourguignons, tartiflettes, pots au feu, tout cela préparé par des gens dévoués du comité des fêtes.....sans oublier tous les carnivals et tous les bals et spectacles.

Sermages a ce petit quelque chose en plus que les autres n'ont pas (*nous sommes un peu chauvins*).

Le Covid a mis un frein à tout cela. Il nous reste le plaisir de lire et de se rencontrer chaque vendredi devant un petit gâteau et un verre de l'amitié, et nous remercions ceux et celles qui nous apportent quelques douceurs à déguster ensemble, dans notre chère petite bibliothèque.

Alors les « sisters », Maryse et Fanfan vous attendent.

A bientôt.



Chandioux

de Chandio ...



... à Chandioux

Voyage à travers sept siècles d'histoire

*Marinette Coirreaud-Chandioux
et Jeanne Devoge*



20,00 €



978295282888



Le château de Chandioux... le livre !

Madame Marinette COIRREAUD-CHANDIOUX nous a personnellement informés de la prochaine parution, après bien des années de gestation, de son livre sur le château de Chandioux et la famille de Chandio.

Elle nous a précisé qu'un chapitre était consacré à Sermages sous le titre «Chandioux très proche de la tourmente en 1475»... de quoi aiguïser l'appétit de toutes les personnes férues d'histoire en général et de l'histoire de notre commune en particulier !

Le livre (83 pages) est disponible à l'adresse de Mme Coirreud (Rés. Charles de Gaulle - Bât C n°10 - Rue de Bourgogne - 71120 CHAROLLES | Tél : 03 85 70 44 08.

Il est au prix de 20 €, plus 7 € de frais de port si il est livré. Un envoi groupé de 3 exemplaires dans une enveloppe plastique à bulles est possible pour des frais de port s'élevant à 11 € (paiement par chèque bancaire).

Mme Coirreud sera le **1er août à Chamnay-Maux** pour le Village d'Artistes et promenades guidées autour du Château de Chandioux (réservation au 06 18 33 12 17).



Quelques repères...

Le Château de Chandioux est une ancienne forteresse construite au XIII^e siècle par un jeune seigneur qui lui a donné son nom.

Chandioux était le siège d'une importante baronnie du Nivernais, se mouvant dans la châtellenie (seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain.) de Moulins-Engilbert, celle des Chandio.

Abandonné par la famille Chandioux, il sera acheté en 1590 par Sallonier du Perron qui le fera restaurer en partie avant d'être de nouveau revendu au début du XVIII^e siècle à la famille la Ferté Meun.

En 1736 cette dernière acquit le fief de Larochemillay et délaissa le château.

En 1786 le château est dépouillé d'une grande partie de sa charpente, de sa toiture et de nombreuses pierres pour servir à l'édification du château de Saulières.

Les vestiges du château, envahis par la végétation, témoignent néanmoins de l'imposante forteresse que fut le Château de Chandioux.

L'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise (l'herbe à poux, de son nom commun) est une plante exotique envahissante, originaire d'Amérique du Nord, qui a fait son apparition en France au XIX^{ème} siècle.

Cette plante est capable de se développer rapidement dans de **nombreux milieux**. Ainsi colonise-t-elle les espaces agricoles, les bords de voies de communication, les chantiers de construction, les berges de cours d'eau, les terres à l'abandon.

Elle présente deux problèmes majeurs :

- **un problème de santé publique :**

En effet, son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma) pouvant s'avérer graves chez les personnes sensibles.

- **une menace pour l'agriculture :**

Car elle compromet le développement durable (pertes de rendement dans certaines cultures) et **pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Par conséquent, une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, **il faut rapidement l'éliminer** (par arrachage ou par fauchage, de préférence avant floraison, et avant la grenaison) car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Tous les départements de Bourgogne Franche-Comté possèdent un arrêté préfectoral rendant la prévention et la lutte contre l'ambroisie obligatoire.

Agir contre l'expansion de cette plante requiert l'implication de tous. Ainsi, **toute zone infectée par l'ambroisie doit être signalée :**

⇒ Via la plateforme de signalement www.signalement-ambroisie.fr ou sur l'application mobile « Signalement Ambroisie ».

⇒ par e-mail : contact@signalement-ambroisie.fr

⇒ par téléphone : 0 972 376 888

L'ambroisie

La reconnaître



La feuille

Profondément découpée
Verte de chaque côté
Pas d'odeur quand on la froisse
Feuilles opposées à la base puis alternées avant floraison
Doublement lobée, lobée ou lacérée



La tige

Velue
Devenant rougeâtre à violette à partir de juillet
Teinte marron après les premiers gels



La fleur

Fleurs mâles jaunes-vertes situées au-dessus
Fleurs femelles jaunes-vertes situées en dessous
(on peut trouver rarement des plantes 100% mâle ou 100% femelle)

Vie communale

Journée nationale du 8 mai 1945

Afin de satisfaire aux exigences sanitaires, nous étions peu nombreux à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Néanmoins, la cérémonie s'est déroulée comme à l'accoutumée en rendant hommage, nominativement, à nos soldats morts pour la France.

Le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants était axé sur la résilience et l'espérance, notamment dans son introduction : "Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent."

Puis d'indiquer : "Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi. Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible".



Et pour conclure : "Entendons les mots de Malraux : "un monde sans espoir est irrespirable". La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout.

"Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise".

Et si on bougeait ?

Elle est jeune ... elle est sportive ... elle est dynamique ... elle est du coin et souhaite rester dans notre beau Morvan ... Elle, c'est Orlane DORIDOT et elle souhaite nous faire bouger !

Orlane est une jeune cheffe d'entreprise qui commence son activité et elle va proposer : gym douce, gym enfants, renforcement musculaire, step et jumping.

Lorsqu'elle est venue se présenter à Sermages, nous ne pouvions qu'accepter sa proposition : des séances de sport dans la salle socioculturelle ! Il faut dire qu'avec son estrade, celle-ci est idéale pour donner des cours de sport avec une coach.

Les séances seront adaptées à toutes les personnes (femme/homme) et à tous les âges.

Orlane donnera ses cours dans trois communes :
St Honoré Les Bains, les mardis,
Sermages, les jeudis,
Moulins-Engilbert, les lundis, vendredis et samedis.
Séance découverte à la semaine du 6 au 11 septembre.

De plus, Orlane a un projet, qui rappellera de bons (et moins bons) souvenirs à d'anciennes gymnastes : remettre en route le club de gymnastique de Moulins-Engilbert !!!

Nous lui souhaitons de réussir dans ce projet qui devrait ravir de nombreux enfants !

Renseignements en mairie ou auprès d'Orlane : 06 67 66 21 87 ou orlane.doridot@icloud.com



Territoires zéro chômeur

Et 3 de plus...

Depuis 2016, de multiples territoires se sont inscrits dans une démarche d'actions en faveur de l'emploi, surtout de lutte contre le chômage de longue durée. C'est le cas pour notre territoire, et le bassin de vie de Moulins Engilbert.

Pour cela, une association a vu le jour sous le nom de « Comité local de l'emploi du bassin de vie de Moulins Engilbert ».

Cette association a pour but de mettre en œuvre et de suivre l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » en identifiant les emplois non pourvus, les personnes susceptibles d'être concernées par le projet. Ainsi une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sera créée et utilisée comme support d'embauche en CDI de ces personnes privées d'emploi jusqu'alors.

Sur notre Territoire, les communes de Limanton, Maux, Moulins Engilbert, Saint Honoré les Bains, Sermages, Vandenesse et Villapourçon participent à cette démarche et adhèrent à cette association. Depuis le 7 juin, trois nouvelles communes ont rejoint le dispositif : Brinay, Chatillon-en-Bazois et Tamnay-en-Bazois.

Longue vie à cette initiative et à bas le chômage !

Plus de renseignements sur <https://www.tzclld.fr/>



C.C. Bazois Loire Morvan

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan souhaite vous informer des changements d'horaires de la déchetterie des Morillons à Préporché.

Pour la période du 7 juillet au 6 septembre 2021, elle sera ouverte au public, uniquement de 7h30 à 12h45.

Agenda des Manifestations

La Ronde des Arts en Morvan passera par Sermages du 26 juillet au 1^{er} août 2021

Une palette de talents artistiques, de musiciens et de la gastronomie locale vous sera proposée.

Toute la semaine, notre église ouvrira ses portes à quatre peintres du groupe d'émulation artistique nivernais : Henri Perceau, huiles, Nicole Saumet, huiles, et aquarelles, Yolande Brenas, aquarelles et Françoise Robert, pastels.

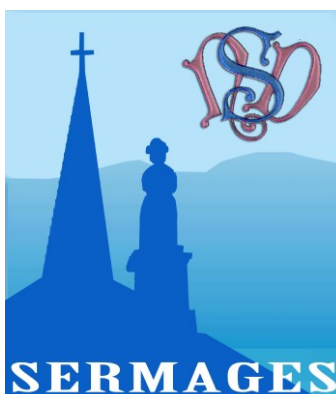
Le mercredi 28 juillet à 20h30 à la salle socioculturelle se produiront des musiciens bretons.



Le vendredi à partir de 17h, producteurs et créateurs locaux nous feront déguster sur place leurs produits et admirer leurs créations.

Une buvette complètera l'accueil des visiteurs.
De quoi passer une belle soirée sermageoise !

Consultez tout le programme de la Ronde des Arts sur le site : www.larondedesartsenmorvan.fr



A Notre dame de La Salette

L'Association A Notre Dame de La Salette de Sermages vous convie à une journée exceptionnelle le dimanche 19 septembre, pour fêter le 175^{ème} anniversaire de l'apparition de Notre Dame de La Salette.

A 10h30 : messe à l'Eglise Saint Pierre de Sermages suivi du pèlerinage.
A 13h : repas organisé par l'association.
Réservation au 06 82 44 88 48 auprès de Guy Montaron.

Venez nombreux !

ATTENTION

Nous ne pouvons pas, actuellement, vous confirmer la tenue de ces manifestations. En effet, elles peuvent être annulées à tout moment en raison de la situation sanitaire.



Joies



Peines



Annonces



Yann CROTET est né le 21 juin 2021, à la grande joie de ses grands frères et de ses parents.
La municipalité souhaite la bienvenue à Yann, et félicite toute sa famille.



Coline Isabelle Brigitte BLANDIN est née le 16 juin 2021.
La municipalité félicite les grands-parents et toute la famille.



Décès de Mme DOUCET Marie-Claire le 12 juin 2021 à l'âge de 62 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : sermages58@orange.fr.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : e.soyer@bazoisloiremorvan.fr.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.
Pour les dons de pots de confiture, pour le Téléthon.
Mme CHAUSSARD Françoise et Mme MARTIN Céline pour le don de cartouches d'encre.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets et ne poser vos sacs poubelles qu'aux points de collecte.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Appareil d'accueil téléphonique.
- 2 – 91 pour Mendeleïev. Saint voisin de Sermages.
- 3 – Période d'activité sexuel. Dissémina.
- 4 – Racine vomitive. Ordinateur.
- 5 – Cigarillo.
- 6 – Vieille voiture.
- 7 – Déambuler. Pronom personnel.
- 8 – Brame. Ratite.

Verticalement :

- A – Accélérer.
- B – Piège.
- C – Exploitation agricole au Moyen Âge.
- D – Pays-Bas. Arabica ou Robusta.
- E – Catastrophe.
- F – Il peut être légal ou mental.
- G – Se couvre de nouveaux.
- H – Affluent de l'Isère. Défunt.

							5	
8	6	1					2	
3						7		
					7			
			9			6		2
			3	8	6			5
		8	6				1	
4				2	1			
		5	7			9		

Citation :

Je suis capable du meilleur et du pire. Mais, dans le pire, c'est moi le meilleur !

Coluche

On ne dit pas....., on dit

On ne dit pas caca nerveux, mais névrodéjection !
 On ne dit pas c'est un comprimé, mais on a récompensé un imbécile !
 On ne dit pas un cheveu sur la langue, mais un capilarisme épiglottal !
 On ne dit pas un paquet de p'tits beurre, mais la bande à Mouloud !
 On ne dit pas avoir des goûts de chiotte, mais plutôt latrinogueusie !

Blagues :

- Un homme demande à sa femme :
- Quel genre d'homme préfères-tu : très intelligent ou très beau ?
 - Aucun des deux mon chéri. Tu sais bien que c'est toi que j'ai choisi.

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	A	N	O	R	P	E	S
2	E	N	O	R	M	I	T	E
3	R	A	B	B	I	N	A	T
4	I	C	E			C	T	
5	N	A	L	T	C	H	I	K
6	E	R		I		A	S	E
7	A	D	U	L	E	R	A	I
8	L	E	S	T		D	I	

Solutions du n°128

7	1	2	3	4	8	6	9	5
6	4	8	9	5	1	2	7	3
5	9	3	2	7	6	4	8	1
3	5	4	6	8	9	1	2	7
9	6	1	5	2	7	3	4	8
8	2	7	4	1	3	9	5	6
1	7	9	8	6	2	5	3	4
2	8	5	1	3	4	7	6	9
4	3	6	7	9	5	8	1	2